

A noter : une déstabilisation peut toucher deux tours de service individuels consécutifs.  
Ex : une maladie au 28 janvier pourra déstabiliser l'activité de début février

## Activité modifiée avant engagement du TSV

En cas de rotation annulée pour l'ensemble de l'équipage, modifiée (type avion, compo peq, horaire, itinéraire), d'impossibilité contractuelle (limitations) ou réglementaire du fait de l'entreprise (passeport, visa, spécialisations), l'activité peut être déstabilisée. L'activité suivante ainsi que les J, N et DDA sont maintenus stables.

A noter que l'absence de visa US dû à un défaut de programmation sur le planning pour son obtention est une impossibilité réglementaire du fait de la compagnie.

## Activité modifiée après engagement du TSV (Courrier de substitution)

Quand le TSV a été engagé\* et que le courrier initial ne peut être attribué (QRF ou retard du courrier entraînant un dépassement des limitations, courrier modifié, annulé ou supprimé, impossibilité réglementaire), soit vous pouvez vous voir attribuer un courrier de substitution, soit vous êtes libéré de service.

- Les N, J et DDA sont stables, sauf libération de service après impossibilité réglementaire de votre fait. Dans ce dernier cas, seuls les N et DDA sont stables.

\* le TSV du courrier initial est engagé si vous n'avez pas eu connaissance de la modification du service de vol 2h30 avant l'heure de pointage programmée, sous réserve de présence dans les locaux AF. De réserve, le TSV du courrier attribué est engagé dès que vous êtes déclenché.

## Rotation prolongée

- Les repos J ou N qui suivent l'activité sont reportés d'autant de jours que le retard du courrier
- L'activité suivante (a+1) n'est pas garantie stable (même DDA)
  - Si des repos N suivent l'activité a+1 initialement programmée, ils sont stables, ainsi que les activités suivantes
  - Si des repos J suivent l'activité a+1 initialement programmée, ils ne sont pas garantis stables, de même pour l'activité a+2 (sauf DDA vol). Les repos suivant l'activité a+2 initialement programmée sont stables

Cas particulier : Si votre retard fait chuter seulement une immobilisation sur ordre (stage, visite médicale,...), les N, J et DDA sont maintenus stables.

## Maladie, AT, journée enfant malade, journée Joker, congé exceptionnel, inaptitude, grève...

Aucune stabilité planning (activité ou repos) n'est garantie.

Le courrier initial qui suit immédiatement l'arrêt maladie est maintenu. L'entreprise peut cependant être amenée à le modifier pour des raisons « d'équilibrage du planning » ou de « meilleure utilisation. »

## Stage annulé, ou surbook

Les N, J et DDA sont maintenus stables, ainsi que les activités suivantes.

A noter : une déstabilisation peut toucher deux tours de service individuels consécutifs.  
Ex : une maladie au 28 janvier pourra déstabiliser l'activité de début février

## Activité modifiée avant engagement du TSV

En cas de rotation annulée pour l'ensemble de l'équipage, modifiée (type avion, compo peq, horaire, itinéraire), d'impossibilité contractuelle (limitations) ou réglementaire du fait de l'entreprise (passeport, visa, spécialisations), l'activité peut être déstabilisée. L'activité suivante ainsi que les J, N et DDA sont maintenus stables.

A noter que l'absence de visa US dû à un défaut de programmation sur le planning pour son obtention est une impossibilité réglementaire du fait de la compagnie.

## Activité modifiée après engagement du TSV (Courrier de substitution)

Quand le TSV a été engagé\* et que le courrier initial ne peut être attribué (QRF ou retard du courrier entraînant un dépassement des limitations, courrier modifié, annulé ou supprimé, impossibilité réglementaire), soit vous pouvez vous voir attribuer un courrier de substitution, soit vous êtes libéré de service.

- Les N, J et DDA sont stables, sauf libération de service après impossibilité réglementaire de votre fait. Dans ce dernier cas, seuls les N et DDA sont stables.

\* le TSV du courrier initial est engagé si vous n'avez pas eu connaissance de la modification du service de vol 2h30 avant l'heure de pointage programmée, sous réserve de présence dans les locaux AF. De réserve, le TSV du courrier attribué est engagé dès que vous êtes déclenché.

## Rotation prolongée

- Les repos J ou N qui suivent l'activité sont reportés d'autant de jours que le retard du courrier
- L'activité suivante (a+1) n'est pas garantie stable (même DDA)
  - Si des repos N suivent l'activité a+1 initialement programmée, ils sont stables, ainsi que les activités suivantes
  - Si des repos J suivent l'activité a+1 initialement programmée, ils ne sont pas garantis stables, de même pour l'activité a+2 (sauf DDA vol). Les repos suivant l'activité a+2 initialement programmée sont stables

Cas particulier : Si votre retard fait chuter seulement une immobilisation sur ordre (stage, visite médicale,...), les N, J et DDA sont maintenus stables.

## Maladie, AT, journée enfant malade, journée Joker, congé exceptionnel, inaptitude, grève...

Aucune stabilité planning (activité ou repos) n'est garantie.

Le courrier initial qui suit immédiatement l'arrêt maladie est maintenu. L'entreprise peut cependant être amenée à le modifier pour des raisons « d'équilibrage du planning » ou de « meilleure utilisation. »

## Stage annulé, ou surbook

Les N, J et DDA sont maintenus stables, ainsi que les activités suivantes.

A noter : une déstabilisation peut toucher deux tours de service individuels consécutifs.  
Ex : une maladie au 28 janvier pourra déstabiliser l'activité de début février

## Activité modifiée avant engagement du TSV

En cas de rotation annulée pour l'ensemble de l'équipage, modifiée (type avion, compo peq, horaire, itinéraire), d'impossibilité contractuelle (limitations) ou réglementaire du fait de l'entreprise (passeport, visa, spécialisations), l'activité peut être déstabilisée. L'activité suivante ainsi que les J, N et DDA sont maintenus stables.

A noter que l'absence de visa US dû à un défaut de programmation sur le planning pour son obtention est une impossibilité réglementaire du fait de la compagnie.

## Activité modifiée après engagement du TSV (Courrier de substitution)

Quand le TSV a été engagé\* et que le courrier initial ne peut être attribué (QRF ou retard du courrier entraînant un dépassement des limitations, courrier modifié, annulé ou supprimé, impossibilité réglementaire), soit vous pouvez vous voir attribuer un courrier de substitution, soit vous êtes libéré de service.

- Les N, J et DDA sont stables, sauf libération de service après impossibilité réglementaire de votre fait. Dans ce dernier cas, seuls les N et DDA sont stables.

\* le TSV du courrier initial est engagé si vous n'avez pas eu connaissance de la modification du service de vol 2h30 avant l'heure de pointage programmée, sous réserve de présence dans les locaux AF. De réserve, le TSV du courrier attribué est engagé dès que vous êtes déclenché.

## Rotation prolongée

- Les repos J ou N qui suivent l'activité sont reportés d'autant de jours que le retard du courrier
- L'activité suivante (a+1) n'est pas garantie stable (même DDA)
  - Si des repos N suivent l'activité a+1 initialement programmée, ils sont stables, ainsi que les activités suivantes
  - Si des repos J suivent l'activité a+1 initialement programmée, ils ne sont pas garantis stables, de même pour l'activité a+2 (sauf DDA vol). Les repos suivant l'activité a+2 initialement programmée sont stables

Cas particulier : Si votre retard fait chuter seulement une immobilisation sur ordre (stage, visite médicale,...), les N, J et DDA sont maintenus stables.

## Maladie, AT, journée enfant malade, journée Joker, congé exceptionnel, inaptitude, grève...

Aucune stabilité planning (activité ou repos) n'est garantie.

Le courrier initial qui suit immédiatement l'arrêt maladie est maintenu. L'entreprise peut cependant être amenée à le modifier pour des raisons « d'équilibrage du planning » ou de « meilleure utilisation. »

## Stage annulé, ou surbook

Les N, J et DDA sont maintenus stables, ainsi que les activités suivantes.

A noter : une déstabilisation peut toucher deux tours de service individuels consécutifs.  
Ex : une maladie au 28 janvier pourra déstabiliser l'activité de début février

## Activité modifiée avant engagement du TSV

En cas de rotation annulée pour l'ensemble de l'équipage, modifiée (type avion, compo peq, horaire, itinéraire), d'impossibilité contractuelle (limitations) ou réglementaire du fait de l'entreprise (passeport, visa, spécialisations), l'activité peut être déstabilisée. L'activité suivante ainsi que les J, N et DDA sont maintenus stables.

A noter que l'absence de visa US dû à un défaut de programmation sur le planning pour son obtention est une impossibilité réglementaire du fait de la compagnie.

## Activité modifiée après engagement du TSV (Courrier de substitution)

Quand le TSV a été engagé\* et que le courrier initial ne peut être attribué (QRF ou retard du courrier entraînant un dépassement des limitations, courrier modifié, annulé ou supprimé, impossibilité réglementaire), soit vous pouvez vous voir attribuer un courrier de substitution, soit vous êtes libéré de service.

- Les N, J et DDA sont stables, sauf libération de service après impossibilité réglementaire de votre fait. Dans ce dernier cas, seuls les N et DDA sont stables.

\* le TSV du courrier initial est engagé si vous n'avez pas eu connaissance de la modification du service de vol 2h30 avant l'heure de pointage programmée, sous réserve de présence dans les locaux AF. De réserve, le TSV du courrier attribué est engagé dès que vous êtes déclenché.

## Rotation prolongée

- Les repos J ou N qui suivent l'activité sont reportés d'autant de jours que le retard du courrier
- L'activité suivante (a+1) n'est pas garantie stable (même DDA)
  - Si des repos N suivent l'activité a+1 initialement programmée, ils sont stables, ainsi que les activités suivantes
  - Si des repos J suivent l'activité a+1 initialement programmée, ils ne sont pas garantis stables, de même pour l'activité a+2 (sauf DDA vol). Les repos suivant l'activité a+2 initialement programmée sont stables

Cas particulier : Si votre retard fait chuter seulement une immobilisation sur ordre (stage, visite médicale,...), les N, J et DDA sont maintenus stables.

## Maladie, AT, journée enfant malade, journée Joker, congé exceptionnel, inaptitude, grève...

Aucune stabilité planning (activité ou repos) n'est garantie.

Le courrier initial qui suit immédiatement l'arrêt maladie est maintenu. L'entreprise peut cependant être amenée à le modifier pour des raisons « d'équilibrage du planning » ou de « meilleure utilisation. »

## Stage annulé, ou surbook

Les N, J et DDA sont maintenus stables, ainsi que les activités suivantes.

## Retard au pointage (hors Bloc Réserve)

- Retard inférieur à 2h30 :
  - 1<sup>er</sup> jour : vous êtes déclenché prioritairement aux autres PNC de réserve. Si vol attribué le jour même, stabilité des N et DDA.
  - Si vous n'avez pu être déclenché le 1<sup>er</sup> jour, vous êtes placé en position d'alerte domicile le jour suivant. Dans ce cas, seuls vos N sont garantis stables.
- retard supérieur à 2h30 : pas de garantie de stabilité.

## Dispersion issue du tour de service

L'utilisation d'une dispersion doit respecter la stabilité des J, N et vols. D'autre part, l'entreprise doit avoir votre aval avant d'utiliser une dispersion au-delà de j-2 18h00.  
*Note : la protection avant courrier n'est pas une dispersion.*

## Prise de Repos Additionnel (RADD)

Hormis le RADD dû au non-respect de la Protection Avant Courrier dans le Bloc Réserve et celui dû à la Compo-PEQ réduite, vous pouvez demander d'accoler la totalité de tout repos additionnel à l'issue du courrier qui l'a généré. Le RADD se positionne alors à l'issue du RPC\* (ou des N s'ils touchent ce courrier). Cela a généralement pour conséquence d'annuler votre activité suivante.

- Si l'annulation de cette activité génère une dispersion d'un ou deux jours :
  - Si des N suivent cette dispersion, ils peuvent être décalés de 48 heures max en amont ou en aval
  - Si des J suivent cette dispersion, ils ne sont pas stables
  - Seule l'activité qui suit celle supprimée n'est pas garantie stable
  - Les repos situés après l'activité qui suit celle supprimée par le positionnement du RADD sont stables
- Si l'annulation de cette activité génère une dispersion de 3 jours ou plus :
  - Les N qui suivent cette dispersion sont stables, ainsi que l'activité qui les suit
  - Les J qui suivent cette dispersion ne sont pas garantis stables, ni l'activité qui les suit (même DDA)

*\*Attention : certaines rotations comportent un repos post-courrier (RPC) suivi d'un NET (Non Engagement de Tâche). Le RADD pouvant se confondre avec le NET, vérifiez bien (sur CREW par ex.) comment se compose le repos de votre rotation. De plus, dans le cas où le positionnement du RADD à l'issue du courrier ne déstabilise pas votre planning, il y est systématiquement positionné. Si vous êtes dans ce cas, pour ne pas perdre le bénéfice de votre RADD, optez pour son paiement.*

## Vol reporté (vol recalé au lendemain)

A la base, en cas de vol reporté après l'engagement du TSV, et dans le cas seul où la stabilité du tour de service ne peut être garantie, vous avez le droit de demander à être libéré de service. Dans ce cas :

- Si l'annulation de cette activité génère une dispersion de 72h ou moins :
  - Si des N suivent cette dispersion, ils peuvent être décalés de 48 heures max en amont ou en aval
  - Les J qui suivent cette dispersion ne sont pas stables
  - L'activité qui suit celle supprimée n'est pas garantie stable (même si DDA)
  - Les repos situés après l'activité qui suit celle supprimée par la libération de service sont stables
- Si l'annulation de cette activité génère une dispersion de plus de 72h :
  - Les activités et repos suivants (N, J, vols) sont stables

## Retard au pointage (hors Bloc Réserve)

- Retard inférieur à 2h30 :
  - 1<sup>er</sup> jour : vous êtes déclenché prioritairement aux autres PNC de réserve. Si vol attribué le jour même, stabilité des N et DDA.
  - Si vous n'avez pu être déclenché le 1<sup>er</sup> jour, vous êtes placé en position d'alerte domicile le jour suivant. Dans ce cas, seuls vos N sont garantis stables.
- retard supérieur à 2h30 : pas de garantie de stabilité.

## Dispersion issue du tour de service

L'utilisation d'une dispersion doit respecter la stabilité des J, N et vols. D'autre part, l'entreprise doit avoir votre aval avant d'utiliser une dispersion au-delà de j-2 18h00.  
*Note : la protection avant courrier n'est pas une dispersion.*

## Prise de Repos Additionnel (RADD)

Hormis le RADD dû au non-respect de la Protection Avant Courrier dans le Bloc Réserve et celui dû à la Compo-PEQ réduite, vous pouvez demander d'accoler la totalité de tout repos additionnel à l'issue du courrier qui l'a généré. Le RADD se positionne alors à l'issue du RPC\* (ou des N s'ils touchent ce courrier). Cela a généralement pour conséquence d'annuler votre activité suivante.

- Si l'annulation de cette activité génère une dispersion d'un ou deux jours :
  - Si des N suivent cette dispersion, ils peuvent être décalés de 48 heures max en amont ou en aval
  - Si des J suivent cette dispersion, ils ne sont pas stables
  - Seule l'activité qui suit celle supprimée n'est pas garantie stable
  - Les repos situés après l'activité qui suit celle supprimée par le positionnement du RADD sont stables
- Si l'annulation de cette activité génère une dispersion de 3 jours ou plus :
  - Les N qui suivent cette dispersion sont stables, ainsi que l'activité qui les suit
  - Les J qui suivent cette dispersion ne sont pas garantis stables, ni l'activité qui les suit (même DDA)

*\*Attention : certaines rotations comportent un repos post-courrier (RPC) suivi d'un NET (Non Engagement de Tâche). Le RADD pouvant se confondre avec le NET, vérifiez bien (sur CREW par ex.) comment se compose le repos de votre rotation. De plus, dans le cas où le positionnement du RADD à l'issue du courrier ne déstabilise pas votre planning, il y est systématiquement positionné. Si vous êtes dans ce cas, pour ne pas perdre le bénéfice de votre RADD, optez pour son paiement.*

## Vol reporté (vol recalé au lendemain)

A la base, en cas de vol reporté après l'engagement du TSV, et dans le cas seul où la stabilité du tour de service ne peut être garantie, vous avez le droit de demander à être libéré de service. Dans ce cas :

- Si l'annulation de cette activité génère une dispersion de 72h ou moins :
  - Si des N suivent cette dispersion, ils peuvent être décalés de 48 heures max en amont ou en aval
  - Les J qui suivent cette dispersion ne sont pas stables
  - L'activité qui suit celle supprimée n'est pas garantie stable (même si DDA)
  - Les repos situés après l'activité qui suit celle supprimée par la libération de service sont stables
- Si l'annulation de cette activité génère une dispersion de plus de 72h :
  - Les activités et repos suivants (N, J, vols) sont stables

## Retard au pointage (hors Bloc Réserve)

- Retard inférieur à 2h30 :
  - 1<sup>er</sup> jour : vous êtes déclenché prioritairement aux autres PNC de réserve. Si vol attribué le jour même, stabilité des N et DDA.
  - Si vous n'avez pu être déclenché le 1<sup>er</sup> jour, vous êtes placé en position d'alerte domicile le jour suivant. Dans ce cas, seuls vos N sont garantis stables.
- retard supérieur à 2h30 : pas de garantie de stabilité.

## Dispersion issue du tour de service

L'utilisation d'une dispersion doit respecter la stabilité des J, N et vols. D'autre part, l'entreprise doit avoir votre aval avant d'utiliser une dispersion au-delà de j-2 18h00.  
*Note : la protection avant courrier n'est pas une dispersion.*

## Prise de Repos Additionnel (RADD)

Hormis le RADD dû au non-respect de la Protection Avant Courrier dans le Bloc Réserve et celui dû à la Compo-PEQ réduite, vous pouvez demander d'accoler la totalité de tout repos additionnel à l'issue du courrier qui l'a généré. Le RADD se positionne alors à l'issue du RPC\* (ou des N s'ils touchent ce courrier). Cela a généralement pour conséquence d'annuler votre activité suivante.

- Si l'annulation de cette activité génère une dispersion d'un ou deux jours :
  - Si des N suivent cette dispersion, ils peuvent être décalés de 48 heures max en amont ou en aval
  - Si des J suivent cette dispersion, ils ne sont pas stables
  - Seule l'activité qui suit celle supprimée n'est pas garantie stable
  - Les repos situés après l'activité qui suit celle supprimée par le positionnement du RADD sont stables
- Si l'annulation de cette activité génère une dispersion de 3 jours ou plus :
  - Les N qui suivent cette dispersion sont stables, ainsi que l'activité qui les suit
  - Les J qui suivent cette dispersion ne sont pas garantis stables, ni l'activité qui les suit (même DDA)

*\*Attention : certaines rotations comportent un repos post-courrier (RPC) suivi d'un NET (Non Engagement de Tâche). Le RADD pouvant se confondre avec le NET, vérifiez bien (sur CREW par ex.) comment se compose le repos de votre rotation. De plus, dans le cas où le positionnement du RADD à l'issue du courrier ne déstabilise pas votre planning, il y est systématiquement positionné. Si vous êtes dans ce cas, pour ne pas perdre le bénéfice de votre RADD, optez pour son paiement.*

## Vol reporté (vol recalé au lendemain)

A la base, en cas de vol reporté après l'engagement du TSV, et dans le cas seul où la stabilité du tour de service ne peut être garantie, vous avez le droit de demander à être libéré de service. Dans ce cas :

- Si l'annulation de cette activité génère une dispersion de 72h ou moins :
  - Si des N suivent cette dispersion, ils peuvent être décalés de 48 heures max en amont ou en aval
  - Les J qui suivent cette dispersion ne sont pas stables
  - L'activité qui suit celle supprimée n'est pas garantie stable (même si DDA)
  - Les repos situés après l'activité qui suit celle supprimée par la libération de service sont stables
- Si l'annulation de cette activité génère une dispersion de plus de 72h :
  - Les activités et repos suivants (N, J, vols) sont stables

## Retard au pointage (hors Bloc Réserve)

- Retard inférieur à 2h30 :
  - 1<sup>er</sup> jour : vous êtes déclenché prioritairement aux autres PNC de réserve. Si vol attribué le jour même, stabilité des N et DDA.
  - Si vous n'avez pu être déclenché le 1<sup>er</sup> jour, vous êtes placé en position d'alerte domicile le jour suivant. Dans ce cas, seuls vos N sont garantis stables.
- retard supérieur à 2h30 : pas de garantie de stabilité.

## Dispersion issue du tour de service

L'utilisation d'une dispersion doit respecter la stabilité des J, N et vols. D'autre part, l'entreprise doit avoir votre aval avant d'utiliser une dispersion au-delà de j-2 18h00.  
*Note : la protection avant courrier n'est pas une dispersion.*

## Prise de Repos Additionnel (RADD)

Hormis le RADD dû au non-respect de la Protection Avant Courrier dans le Bloc Réserve et celui dû à la Compo-PEQ réduite, vous pouvez demander d'accoler la totalité de tout repos additionnel à l'issue du courrier qui l'a généré. Le RADD se positionne alors à l'issue du RPC\* (ou des N s'ils touchent ce courrier). Cela a généralement pour conséquence d'annuler votre activité suivante.

- Si l'annulation de cette activité génère une dispersion d'un ou deux jours :
  - Si des N suivent cette dispersion, ils peuvent être décalés de 48 heures max en amont ou en aval
  - Si des J suivent cette dispersion, ils ne sont pas stables
  - Seule l'activité qui suit celle supprimée n'est pas garantie stable
  - Les repos situés après l'activité qui suit celle supprimée par le positionnement du RADD sont stables
- Si l'annulation de cette activité génère une dispersion de 3 jours ou plus :
  - Les N qui suivent cette dispersion sont stables, ainsi que l'activité qui les suit
  - Les J qui suivent cette dispersion ne sont pas garantis stables, ni l'activité qui les suit (même DDA)

*\*Attention : certaines rotations comportent un repos post-courrier (RPC) suivi d'un NET (Non Engagement de Tâche). Le RADD pouvant se confondre avec le NET, vérifiez bien (sur CREW par ex.) comment se compose le repos de votre rotation. De plus, dans le cas où le positionnement du RADD à l'issue du courrier ne déstabilise pas votre planning, il y est systématiquement positionné. Si vous êtes dans ce cas, pour ne pas perdre le bénéfice de votre RADD, optez pour son paiement.*

## Vol reporté (vol recalé au lendemain)

A la base, en cas de vol reporté après l'engagement du TSV, et dans le cas seul où la stabilité du tour de service ne peut être garantie, vous avez le droit de demander à être libéré de service. Dans ce cas :

- Si l'annulation de cette activité génère une dispersion de 72h ou moins :
  - Si des N suivent cette dispersion, ils peuvent être décalés de 48 heures max en amont ou en aval
  - Les J qui suivent cette dispersion ne sont pas stables
  - L'activité qui suit celle supprimée n'est pas garantie stable (même si DDA)
  - Les repos situés après l'activité qui suit celle supprimée par la libération de service sont stables
- Si l'annulation de cette activité génère une dispersion de plus de 72h :
  - Les activités et repos suivants (N, J, vols) sont stables